



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. XX

Tél. : 03

xx@haut-rhin.gouv.fr

dossier n°123

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par Mme XX

Tél : 03

xx@developpement-durable.gouv.fr

Réf :
0006702234_2025_11_19_HYDRA_Moosch_VIIC_SDE_Entrepot_PD
I

Colmar, le 08 décembre 2025

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 19 novembre 2025 réalisée sur votre site de Moosch, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Celle-ci est consécutive à l'inspection du 27 février 2025 effectuée dans le cadre de l'examen des suites données à l'arrêté du 14 avril 2025 portant mise en demeure à votre société. Les constats effectués révèlent que les prescriptions de l'arrêté de mise en demeure précité sont respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Copie : sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Monsieur le directeur
Société HYDRA BEAUTY & CLEAN
5 route Nationale
68690 MOOSCH